Image not found or type unknown

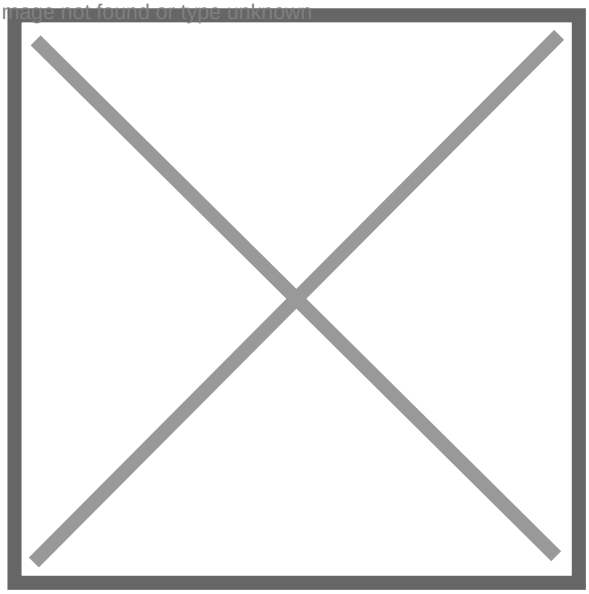

Pension alimentaire et chomage

Par **isabelle**, le **19/11/2010** à **08:21**

Bonjour,
j'ai RDV devant le juge pour une procedure de separation a l'amiable en janvier 2011 et je viens d'apprendre que mon ex-compagnon a demissionné (rupture de contrat a l'amiable) qu'il doit s'inscrire au chomage. Si en janvier mon ex- n'a toujours pas d'emploi mais touche des assedics aurais je quand meme une pension alimentaire ? les juges se basent ils sur ses revenus de chomage ou sur ses derniers salaires ? merci de me repondre car j'ai peur de devoir subvenir a mes enfants seule. isabelle

Par **mimi493**, le **19/11/2010** à **11:20**

Ils se basent sur les revenus et charges de chacun et les besoins de l'enfant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés